

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 16 août 2017 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
 Jacinthe Breault
 Jean-Albert Lafontaine
 Mannix Marion

M^c Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2017

**2017-0816-
247**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2017, tel que soumis et préparé par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 31 juillet 2017

**2017-0816-
248**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 juillet 2017, soit:

| | |
|---|-------------------|
| 68 chèques émis: | 170 429,45 \$ |
| <u>62</u> paiements électroniques (dépôts directs): | <u>220 596,30</u> |
| 130 paiements | 391 025,75 \$ |

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 12 juillet 2017

**2017-0816-
249**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 12 juillet 2017, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 39 441,70 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 15 août 2017

2017-0816-
250

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 15 août 2017, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 77 428,58 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Jean-Pierre Laurin:

M. Laurin, propriétaire du 19, rue Adrien, Saint-Paul, demande des explications sur les dispositions réglementaires concernant les contributions pour fins de parcs.

Il demande si le fait de démolir et de reconstruire un bâtiment rend ces dispositions applicables et s'il doit contribuer aux fins de parcs.

N'ayant pas la réponse à cette question, il est convenu que les services administratifs contacteront M. Laurin dans les prochains jours pour répondre à sa question.

AVIS DE MOTION

Je, Serge Ménard, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement numéro 563-2017, règlement autorisant le prolongement des rues Dalbec et de Richerences et les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures et d'éclairage sur une partie de ces rues et décrétant un emprunt de 562 307 \$ pour en acquitter le coût.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 563-2017

Conformément à l'article 445 du Code municipal, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil. Le projet de règlement 563-2017 est présenté et chaque membre du Conseil municipal en a obtenu copie papier ou électronique.

Lettre de M^{me} Diane Laurin et M. Jean-Charles Savoie, 100, boulevard Brassard, Saint-Paul Re: Dommages causés à la propriété située au 100, boulevard Brassard - Solutions pour améliorer la sécurité sur cette propriété

2017-0816-
251

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation d'un panneau d'arrêt à DEL à l'intersection du chemin du Vieux-Moulin et du boulevard Brassard (route 343);
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Diane Laurin et M. Jean-Charles Savoie.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1^{er} avril au 30 juin 2017 - Analyse des permis par type - Valeur des travaux

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1^{er} avril au 30 juin 2017 accompagnée de l'analyse des permis par type et de la valeur des travaux.

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 août 2017

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce procès-verbal et traiteront spécifiquement le point ci-après.

Demande de dérogation mineure numéro 168-2017 de M^{me} Édith Tremblay et M. Éric Sirois, 51, rue de la Pointe-à-Forget, Saint-Paul, concernant le lot numéro 3 829 372 du cadastre du Québec Re: Demande visant la reconstruction d'un bâtiment complémentaire (garage résidentiel isolé) à une distance de 0,96 mètre du bâtiment principal alors que le règlement de zonage 313-1992 exige une distance de trois (3) mètres entre le bâtiment complémentaire et le bâtiment principal - Résolution statuant sur la demande

2017-0816-252

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro 168-2017 de demande de dérogation mineure numéro 168-2017 de M^{me} Édith Tremblay et M. Éric Sirois, concernant le lot numéro 3 829 372 du cadastre du Québec et visant la reconstruction d'un bâtiment complémentaire (garage résidentiel isolé) à une distance de 0,96 mètre du bâtiment principal alors que le règlement de zonage 313-1992 exige une distance de trois (3) mètres entre un bâtiment complémentaire et un bâtiment principal;

Considérant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'il existe d'autres possibilités sur le terrain permettant de se conformer au règlement 313-1992;

Considérant qu'il y a déjà un garage annexé à la maison;

Considérant que la réglementation en vigueur ne cause pas de préjudice sérieux aux demandeurs;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur la présente demande, le tout exprimé au procès-verbal de la séance du C.C.U. du 14 août 2017;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Qu'après avoir pris connaissance de la demande de dérogation mineure de M^{me} Édith Tremblay et M. Éric Sirois portant le numéro 168-2017, datée du 13 juillet 2017, le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et conséquemment, refuse la demande pour les motifs exprimés au préambule de la présente résolution;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Édith Tremblay et M. Éric Sirois.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-38-2017 Re: Réparation de la toiture de la Mairie - Demande de soumissions

**2017-0816-
253**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions dans le cadre des travaux de réparation de la toiture de la Mairie;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-38-2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-39-2017 Re: Demande de creusage de fossé - 115, chemin Landry

**2017-0816
254**

Considérant que ce rapport donne suite à une demande de M. Guy Thériault, propriétaire du 115, chemin Landry, Saint-Paul;

Considérant que l'absence de fossé en façade du terrain de M. Thériault, combinée à l'inclinaison du terrain et du chemin Landry font en sorte qu'une bonne partie de l'eau de ruissellement se dirige directement sur le solage de la résidence;

Considérant que les travaux, estimés à la somme de 2 200 \$ plus les taxes applicables, consistent au reprofilage d'environ 30 mètres de fossé à excaver et à la pose de 100 mètres carrés de plaques de tourbe;

Considérant le contenu du règlement numéro 554-2016, règlement sur les fossés et l'aménagement des ponceaux d'entrées charretières;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport de l'adjoint aux services techniques, M. Samuel Pagé-Adam, et autorise l'exécution des travaux mentionnés ci-après, en régie interne, conformément aux normes et procédures établies au règlement numéro 554-2016 en vigueur, pour un montant estimé à 2 200 \$ plus les taxes applicables:
 - . reprofilage d'environ 30 mètres de fossé à excaver;
 - . pose de 100 mètres carrés de plaques de tourbe;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Guy Thériault et remise à M. Samuel Pagé-Adam.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-40-2017 Re: Invitation à soumissionner - Entretien des unités de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux

**2017-0816-
255**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumission par voie d'invitation écrite pour les travaux d'entretien des unités de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux pour un contrat d'une durée d'un (1) ou trois (3) ans;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-40-2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-41-2017 Re: Problématique de fossé rue Duhamel

Les membres du Conseil municipal prennent acte du rapport de l'adjoint aux services techniques et souhaitent que M. Benoit Ménard soit informé par écrit de l'analyse en réponse à cette problématique.

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-42-2017 Re: Réaménagement du sous-sol de la Mairie

**2017-0816-
256**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil accepte la recommandation contenue au rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-42-2017 et autorise les travaux de réaménagement du sous-sol de la Mairie par la compagnie Construction Maxima inc., 401, 1^{re} Avenue, Crabtree, suivant sa proposition totalisant la somme de 20 769 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution transmise à Construction Maxima inc. et remise à M. Samuel Pagé-Adam, adjoint aux services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant le numéro BIBLIO-08-2017 Re: Statistiques des prêts et des dépôts pour le mois de juin 2017

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce rapport.

Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant le numéro BIBLIO-09-2017 Re: Statistiques des prêts et des dépôts pour le mois de juillet 2017

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce rapport.

Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-27-2017 Re: Camp de jour 2017 - Embauche de personnel - Animatrice-accompagnatrice

2017-0816-257

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-27-2007 et entérine l'embauche, conformément à l'article 5.6 du règlement numéro 546-2014, d'une animatrice-accompagnatrice pour le camp de jour 2017;
- 2- Qu'ainsi, le Conseil municipal retienne la candidature de Jennifer Savoie au poste d'animatrice-accompagnatrice, suivant le taux horaire de 11,75 \$;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-28-2017 Re: Embauche d'un surveillant de plateau/conciergerie

2017-0816-258

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Richard Verderosa afin de compléter l'équipe de surveillance et la conciergerie des plateaux, conformément au rapport LO-28-2017;
- 2- Que cette personne soit rémunérée selon le taux du salaire minimum décrété, soit 11,25 \$;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-29-2017 Re: Demande de participation - Projet Une MRC croque-livres (Joliette)

2017-0816-259

Considérant que l'initiative des Croque-livres est un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans;

Considérant que l'initiative lancée en septembre 2014 vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture;

Considérant que les Croque-livres sont des points de chute qui offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte que le Service des loisirs et de la culture participe au comité local qui a pour objectif, entre autres de mettre en place des Croque-livres sur le territoire de Saint-Paul;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-21-2017 Re: Embauche d'un journalier temporaire - Jean-Paul Bleau

2017-0816-260

Considérant qu'afin de pallier aux besoins immédiats des travaux publics, pour combler des absences temporaires ainsi que pour des périodes de surplus de travail, le cas échéant, l'embauche d'un journalier temporaire s'est avéré nécessaire;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise et entérine l'embauche de M. Jean-Paul Bleau à titre de journalier-manoeuvre pour une période temporaire qui se terminera au plus tard le 22 décembre 2017;
- 3- Que cette période d'embauche soit conditionnelle à une prestation de travail satisfaisante et qu'à défaut, la Municipalité de Saint-Paul pourra y mettre fin en tout temps;
- 4- Que les conditions de travail de M. Bleau soient celles énoncées au rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-21-2017 et qu'entre autres, le salaire horaire soit fixé à 20 \$ + 0,15 \$ pour une allocation pour les bottes de travail;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Jean-Paul Bleau et à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la secrétaire du comité de sélection, portant le numéro ADM-22-2017 Re: Appel d'offres - Services professionnels - Plans, devis et surveillance des travaux de réfection des infrastructures des rues Adrien et Claude

2017-0816-261

Considérant que des soumissions ont été demandées par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels pour la confection des plans, devis et pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures des rues Adrien et Claude;

Considérant que le comité de sélection a procédé à l'évaluation des soumissions reçues;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal mandate la firme Les Services Exp inc., soumissionnaire conforme ayant reçu le pointage le plus élevé, concernant les services professionnels pour la confection des plans, devis et pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures des rues Adrien et Claude;
- 3- Qu'ainsi, les honoraires professionnels rattachés à ce dossier au montant de 44 400 \$ plus les taxes applicables soient autorisés et versés suivant l'avancement des travaux, le tout conformément au bordereau de soumission déposé;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Promesse d'achat de Construction Monette, inc., 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant un immeuble connu comme étant le numéro 5 723 563 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'environ 723,8 mètres carrés (Bourg Boisé, phase 2)

2017-0816-262

Considérant la promesse d'achat de Construction Monette inc., concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 563 du cadastre du Québec,

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat de Construction Monette inc., 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 563 du cadastre du Québec, au montant de 44 797,79 \$ plus les taxes applicables;

- 3- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'encaissement du dépôt de 8 959,79 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alain Monette, administrateur de Construction Monette inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Gilbert Perreault, président des Producteurs de lait de Lanaudière Re: Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA - Résolution d'appui

**2017-0816-
263**

Considérant que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

Considérant que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

Considérant que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

Considérant que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

Considérant que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

Considérant que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

Considérant que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

Considérant que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

Considérant que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

Considérant que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal de Saint-Paul demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Gilbert Perreault, président des Producteurs de lait de Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Laure Hennebique, chargée de projets Cyclisme pour tous de la Fédération québécoise des sports cyclistes Re: Demande d'autorisation de passage - Défi Vélo Santé - 9 et 10 septembre 2017

**2017-0816-
264**

Considérant que la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) est en charge de l'organisation technique et des différents parcours du Défi Vélo Santé;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le passage de Défi Vélo Santé sur le territoire de la municipalité, le dimanche 10 septembre 2017 entre 10 h 15 et 11 h 30, suivant des trajets qui emprunteront certains chemins municipaux;
- 3- Que pour les fins de logistiques, l'organisation soit invitée à contacter:
 - . M. Luc Cossette, ingénieur, chef par intérim du Centre de services de Joliette, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, pour obtenir les autorisations requises;
 - . M. Benoît Lachance, capitaine et directeur du poste de Joliette de la Sûreté du Québec, pour l'informer de l'événement et des besoins s'il y a lieu;
 - . M^{me} Julie Tétreault, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, afin de prendre les arrangements nécessaires pour l'utilisation du Complexe communautaire, le stationnement et le suivi de l'information;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à toutes les personnes concernées.

Monsieur le maire d'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{mes} Émilie Brisson-Thériault, stagiaire, et Virginie Landreville, ingénieure, Infrastructures de la firme Les Services Exp inc. Re: Ouverture et analyse des soumissions - Les Berges de l'Île Vessot - Phases 2 et 3 - Dossier: PAUM9-00028755

2017-0816-265

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul compte réaliser les travaux d'infrastructures des phases 2 et 3 des «Berges de l'Île Vessot»;

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions publiques par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour ces travaux d'infrastructures;

Considérant que la firme Les Services exp inc., a procédé à l'analyse des soumissions et que le Conseil municipal accepte sa recommandation;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal octroie le contrat pour les travaux d'infrastructures des phases 2 et 3 du projet domiciliaire «Les Berges de l'Île Vessot», au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides), au montant de 3 056 302,48 \$ incluant les taxes applicables;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Matthieu Perruche, directeur construction, Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides);
 - M^{me} Virginie Landreville, ingénieure, Infrastructures, de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Francis Lacasse, ingénieur de la firme Beaudoin, Hurens Re: Recommandation de paiement n° 7 - Acceptation finale - Mise aux normes de la Place Morin et revitalisation du périmètre urbain - Dossier J10181-00

2017-0816-266

Considérant la recommandation de paiement n° 7 "Acceptation finale" relative aux travaux de mise aux normes de la Place Morin et revitalisation du périmètre urbain;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 2 500 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur, Généreux Construction inc.;

- 3- Que le Conseil municipal précise que cette dépense de 2 500 \$ plus les taxes applicables a déjà fait l'objet d'un financement permanent autorisé par résolution du Conseil municipal en vertu du règlement 548-2015;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 05274;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Francis Lacasse, ingénieur de la firme Beaudoin, Hurens.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions.

M^{me} Henriette Champoux:

M^{me} Champoux demeurant au 310, boulevard Brassard, Saint-Paul, demande pourquoi une toile géotextile a été installée avant de faire l'enrochement d'une section de fossé sur le chemin Saint-Jean.

M^{me} Champoux est informée qu'une toile géotextile a un effet de stabilisation et retarde la végétalisation.

M. Serge Desrosiers:

M. Desrosiers demeurant au 21, chemin Guilbault, Saint-Paul, demande à quel moment sera effectuée la seconde couche de pavage à l'approche du pont du chemin Guilbault.

M. Desrosiers est informé que l'entreprise "Asphalte Lanaudière" devait faire les travaux au mois de juin et que nous attendons confirmation d'une date.

Fin de la séance ordinaire du 16 août 2017 à 20 heures.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^c Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

Certificats de crédits disponibles:

| <u>Résolutions</u> | <u>Certificat</u> |
|---------------------------|--------------------------|
| 2017-0816-251 | 10037 |
| 2017-0816-254 | 10038 |
| 2017-0816-256 | 10039 |
| 2017-0816-259 | 10040 |
| 2017-0816-261 | 10041 |
| 2017-0816-265 | 10042 |

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint